

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 14 (1941)

Heft: 2

Rubrik: Nouvelles et communiqués divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

U.S.A.L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : M. Veillard, 2, Grand-Pont, Lausanne.
Trésorier : F. Ribl, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hoehel, M. Weiss, M. Jaton, C. Burklin, A. Jaquet, M. Latelín.

S.C.H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnet, J. Délémont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.
Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieus-
seux, Genève.

S.C.H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Ernest Jaton, avenue des Cerisiers, 21 a, Pully.
Secrétaire : M. Marius Weiss, chemin de Fontenay, 14.
Caissier : M. Emile Bovey, chemin Ch.-Gide, 4, Montolivet.
Vice-présid. : M. Marcel Cosendai, chemin de Meillerie, 5.
Adjoint : M. Fritz Hugli, chemin de Fontenay, 14.
Suppléant : M. Auguste Küffer, avenue de Cour, 54.
Siège social : Saint-Laurent, 20. Gérant : M. Albert Monnier.

Sommaires de revues

Bulletin technique de la Suisse romande (bimensuel).
Lausanne, 8, rue Centrale.

Numéro du **28 décembre** : Erosion et cavitation. — Concours pour l'étude des plans du bâtiment scolaire de Bex. — Navigation du Rhône au Rhin.

Numéro du **11 janvier** : Voûtes cylindriques autoportantes. — Les problèmes de l'heure : L'avenir de l'économie suisse de l'énergie. — Concours pour l'étude des plans du bâtiment scolaire de Bex. — Les bétons à caractéristiques spéciales, leur emploi dans le bâtiment, les constructions civiles et militaires. — Société des arts, Genève : Prix Colladon 1941.

Numéro du **25 janvier** : Voûtes cylindriques autoportantes (suite et fin). — Concours d'idées pour l'aménagement du haut de la rue de la Fontaine, à Genève, en connexion avec la terrasse de l'Evêché (reproduction des projets primés). — Souscription en faveur des prisonniers de guerre. — Timbre Pestalozzi pour prisonniers de guerre.

Numéro du **8 février** : Forage d'un puits filtrant. — Les problèmes de l'heure : Accumulation en été de l'excédent d'énergie pour la production de chaleur en hiver. — Société genevoise des ingénieurs et des architectes. — Otto Salvisberg.

Formes et Couleurs (bimestriel). Lausanne.

Numéro de **décembre 1940** : Cathédrales, par P. Budry. — Apologétique, par Ch. Ledermann. — Tel qu'en songe ou l'heureuse supercherie, par P. Chaponnière. — Ode au futur. — Photos. — Marie et Pierre. — A Henry Spiess. — Le lac. — Page des jeunes, chroniques, etc.

Vie, Art et Cité (10 numéros par an). Lausanne, 7, rue de Genève.

Numéro de **novembre-décembre** : Quelques généralités de l'histoire de notre pays aux XI^{me} et XII^{me} siècles. — L'art roman en Suisse. — Le mystère roman. — Le Tessin et l'époque romane. — Chroniques.

Das Werk (mensuel). Zurich, Verlag Fretz A. G.

Numéro de **décembre** : Gemälde von Paul Burckard, Basel. — Gemälde und Glasmalerei von Louis Moilliet, Bern. — Das neue Krematorium in Stockholm. — Projekt für ein Landhaus in Giseh (Aegypten). — Der Maler Adolf Herbst. — Historismus und « Wohnen 1940 ».

Indice du coût de la vie

L'indice du coût de la vie, qui est calculé chaque mois par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'inscrivait à 162,9 (juin 1914 = 100) à la fin janvier 1941, en augmentation de 1,9 % sur le mois précédent et de 18,7 % sur août 1939, le dernier mois de l'avant-guerre.

L'indice relatif à l'alimentation s'est élevé de 1,6 à 160,2 et l'indice relatif au chauffage et à l'éclairage (avec inclusion du savon) de 0,3 % à 142,4 en janvier 1941. Quant à l'indice relatif à l'habillement, il s'est élevé de 6,7 % à 168,6 depuis octobre 1940, mois auquel remonte le dernier relevé des prix. L'indice relatif au logement est repris à 173,2, son chiffre le plus récent.

Loi cantonale vaudoise sur la police de construction

Un énorme pas en avant vient d'être accompli par le parlement vaudois.

La loi cantonale sur la police des constructions, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 1942, vient d'être adoptée après quelques séances de discussions très animées. Nous avons exposé, dans notre numéro de décembre dernier, les principales nouveautés de ce texte législatif dont nous sommes heureux, aujourd'hui, de saluer la prochaine mise en vigueur.

Désormais, les municipalités auront en mains un texte leur permettant d'intervenir avec toute l'autorité désirable contre les projets incompatibles avec l'esthétique. Une autre disposition, à notre connaissance unique en Suisse, autorisera les communes à faire respecter les **plans de quartier** dont l'adoption devra précéder toute nouvelle construction dans les terrains peu bâtis ou non bâtis.

Enfin et surtout il sera nécessaire, pour se voir reconnaître la **qualité d'architecte**, d'être en possession d'un diplôme d'architecte ou d'avoir subi avec succès un examen. Les situations acquises depuis cinq ans seront cependant sauvegardées.

Après le canton du Tessin, Vaud se trouve être le second canton qui ait enfin accordé aux architectes la protection indispensable à l'exercice de leur profession. Tous nos grands voisins ont compris cette nécessité. La Confédération attend-elle que les vingt-cinq cantons et demi-cantons aient voté vingt-cinq lois dans ce sens pour se décider enfin ?

Otto Salvisberg, architecte professeur à l'Ecole polytechnique fédérale

Otto Salvisberg vient de disparaître prématurément à l'âge de cinquante-huit ans, en pleine activité. Il débuta à Karlsruhe, puis s'établit, en 1908, à Berlin, où il construisit de nombreux bâtiments publics et privés. C'est de là qu'il fut appelé, en 1929, à la chaire d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale qu'il ne devait, hélas, occuper que onze ans. Son œuvre est des plus marquantes : Laboratoire des machines de l'E. P. F., Hôpital de Porrentruy, hôpitaux d'enfants, à Zurich et à Berne, Hôpital Lory, à Berne. Il fut également chargé d'agrandir l'Université de cette ville. Les nouvelles Usines Hofmann-La Roche, à Bâle, une de ses œuvres les plus récentes, sont très typiques de sa manière ardente et audacieusement volontaire.

LE JARGON TECHNIQUE

Peintures et vernis

On entend dire couramment : Un vernis rouge, un vernis blanc. Il est malheureux de devoir rappeler qu'un **vernis** est un **enduit transparent** qui protège certains ouvrages et leur donne un **éclat**. On peut parler de vernis mat, de vernis brillant. C'est une fois le tableau terminé que le peintre l'enduit de vernis pour donner de l'éclat aux couleurs. C'est pour conserver au bois son aspect et son veinage qu'on le recouvre d'un vernis de copal ou d'autre provenance. Mais c'est une couche de **peinture** qu'on pose sur les menuiseries de nos immeubles. Cette peinture — faite de terres broyées et d'huile de lin ou encore de terres mêlées à des colles — « couvre » complètement les surfaces sur lesquelles on l'applique, en cache les taches et les défauts. Elle n'est donc pas un vernis.

Obscurcissement

L'obscurcissement auquel nous contraignent les événements a mis en vedette certaines substances assez mystérieuses qui, jadis, ne constituaient guère que des curiosités. Or, les voici appelées à nous rendre service en nous aidant de leur mieux : ce sont les substances luminescentes. On peut les ranger en trois catégories.

Les **couleurs phosphorescentes** — au nom fort mal choisi, car elles ne renferment aucune parcelle de phosphore — ont la propriété de restituer une partie de la lumière absorbée, que cette lumière ait été naturelle ou artificielle. Mais ces substances ont un inconvénient : leur luminosité, généralement de courte durée, est assez faible.

Ensuite, les **matières radio-actives** qui, elles, émettent de la lumière en permanence, mais dont la rareté et le prix élevé empêchent la généralisation.

Enfin, les **substances fluorescentes**, plus efficaces et beaucoup moins coûteuses, sensibles aux rayons ultra-violettes et dont la gamme de couleurs est extrêmement variée. La technique moderne fabrique maintenant à leur intention de toutes petites lampes à électrodes, remplies d'argon, dont la lumière propre est pratiquement invisible. Elles ne consomment que quelques Watts et rendent fortement luminescents les corps enduits ou imprégnés. Ce système, de plus en plus employé dans les pays où l'obscurcissement est nécessaire, permet de signaler les obstacles de tout genre : marches d'escaliers, piliers, bornes, etc. On peut aussi, par exemple, rendre visibles des serrures, des poignées de porte, des inscriptions ou bien encore indiquer une direction au moyen de flèches. Ce procédé, utilisé surtout ces dernières années dans le domaine artistique et décoratif, est en train de se vulgariser et s'il évite désormais des accidents, personne n'aura lieu de s'en plaindre.

Finlande

Production industrielle de maisons en bois.

L'énorme demande en maisons d'habitation (on a évalué à 80,000 le nombre des nouveaux immeubles d'habitation dont la Finlande aura besoin, au cours des prochaines années) a décidé les entreprises qui s'occupent de l'amélioration du bois, à s'adjoindre le concours d'usines pour la fabrication de maisons en bois. On a élaboré des plans horizontaux uniformes pour certains types de maison et on les a mis à l'épreuve en construisant des maisons modèles. Afin d'assurer la vente régulière de ces maisons fabriquées en série, vingt et une grandes usines d'articles en bois ont fondé une organisation commerciale, la Société par actions Puntalo.

Réduction de foyer Carbo-Meno

Ce réducteur de foyer est une grille verticale en fonte, qui permet de réduire en quelques minutes le foyer d'une chaudière et d'adapter ainsi sa puissance aux besoins de chaleur ou, par les temps qui courent, aux disponibilités en combustible...

Les spécialistes s'accordent pour reconnaître que le **Carbo-Meno** est un des moyens permettant d'économiser sensiblement le combustible.

Quelques conseils pour la conservation et l'emploi des restes de pain

Conservation du pain. — Le pain doit être conservé dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Il sera, de préférence, enveloppé dans un linge blanc propre et placé dans une corbeille d'osier ou de bois. Lorsqu'on utilise une boîte de métal, on aura soin, chaque jour, de l'essuyer avec un linge sec et de l'aérer après avoir enlevé les miettes. On évite de cette façon la mauvaise odeur et la moisissure du pain.

Préparation des restes de pain. — Le plus petit morceau de pain devant être consommé, les restes de pain ne devraient pas exister. Mais si, pour une raison ou une autre, on ne peut les éviter, ils pourront être utilisés après avoir été préparés de la manière suivante. Le pain coupé en lan-

guettes ou en tranches minces ou en petits dés est étalé sur une feuille de papier propre (pas de papier journal) ou sur une plaque à gâteau et séché ensuite soit dans un four à peine tiède ou au soleil ou encore sur un fourneau ou un radiateur. Ce pain séché peut être conservé plusieurs mois s'il est mis dans des sacs propres de papier ou d'étoffe.

Les restes de pain qui « traînent » sont peu appétissants et font comprendre pourquoi tant de personnes montrent une telle aversion pour tout ce qui est préparé avec du pain.

Utilisation du pain séché. — Le pain séché peut être utilisé de diverses manières :

En chapelure, après avoir été écrasé avec une bouteille, ou passé dans le moulin à amandes ou éventuellement tamisé. Cette chapelure s'emploiera pour préparer des soupes, pour paner de la viande ou des croquettes de pommes de terre ou de légumes, pour lier des légumes (épinards), pour allonger un hachis, pour farcir des tomates ou des courgettes, etc., etc.

Le pain coupé en languettes, en dés, en tranches minces servira pour des soupes (bouillon), pour le röstti aux pommes de terre, pour des soufflés ou des ramequins, pour des garnitures de légumes ou de compotes ou comme croûtons après avoir été passé au beurre.

Les miettes de pain provenant de la table, de la corbeille ou de la boîte à pain seront séchées et conservées pour être distribuées aux oiseaux durant l'hiver en remplacement du chenevis qui devient de plus en plus cher et rare.

ÉCONOMIE DE GUERRE

Le séchage des fruits et des légumes et l'emploi des produits séchés *)

Communiqué par l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation.

Pommes. Les résultats diffèrent suivant les variétés. Les pommes à chair peu juteuse, ferme, rendent davantage que celles à chair tendre. Celles à chair blanche sont préférables à celles à chair jaune qui se foncent en séchant. Parmi les meilleures variétés à sécher, citons : Calville de Dantzig, Jacques Lebel, pomme Raisin, toutes les reinettes, etc. Les pommes fortes seront pelées et coupées en rondelles ou en quatre à huit quartiers, suivant la grosseur du fruit. Pour de grandes quantités de fruits, une machine à peler rend de bons services. On sèche les pommes douces avec la pelure ; enlever soigneusement les zestes, éventuellement mécaniquement. Etendus sur une claie en une seule couche, les quartiers sont séchés dans un four spécial ou de boulanger. Pour l'usage domestique, on peut renoncer à blanchir les fruits au moyen d'un bain d'eau salée ou d'acide sulfureux. La température doit être de 80° C environ au début de l'opération et être abaissée par la suite à 60 ou 70° C. La durée du séchage, variable suivant les appareils et la grosseur des quartiers, peut être de six à quarante-huit heures. Rendement : 10 à 15 % des fruits frais.

Cerises. Elles peuvent être séchées au four ou au soleil. Elles gagnent à être étuvées avant séchage. La peau, attendrie sous l'action de la chaleur, permet au fruit de se regonfler plus facilement lorsqu'on veut l'utiliser.

Prunes et quetsches (pruneaux). Elles peuvent aussi être étuvées. Dans notre pays toutefois, cette opération se fait rarement. Les fruits sont séchés entiers ou partagés s'ils ont été dénoyautés.

Les fruits à noyau doivent être soumis, au début de la dessiccation, à une température ne dépassant pas 45 à 50° C, mais pouvant s'élever au fur et à mesure de l'opération jusqu'à 80° C. Une température trop élevée au début du séchage peut provoquer la formation, sous la peau, de bulles qui feraient éclater les fruits. D'autre part, la peau, saisie par la température, se durcit, se racornit ou se carbonise. La durée de séchage varie dans d'énormes proportions, suivant les appareils et suivant les fruits traités. Elle peut être en moyenne de quinze à vingt-cinq heures. Le rendement varie de 15 à 25 %.

(A suivre.)

*) Voir début de cet article dans le No 10, 1940.

Maison bien isolée, murs bien construits, doubles fenêtres partout où c'est possible. Les avantages seront : faibles déperditions de chaleur de la maison, donc économie de combustible. Du fait des faibles déperditions, la température sera bien répartie dans les pièces qui seront hygiéniques, non seulement parce que, dans chaque pièce, l'air aura une température constante, mais parce que les murs seront chauds.

Chauffage largement dimensionné, c'est-à-dire grands corps de chauffe avec des températures de surface modérées. Les avantages seront : faibles courants de convection, c'est-à-dire peu de mouvements d'air dans la pièce, donc peu de pertes par suite de la vitesse de l'air contre les murs ou les fenêtres.

Les faibles mouvements de convection soulèveront peu les poussières et ne produiront pas le brassage provoqué par les radiateurs surchauffés. Donc peu d'entraînement de poussières, pas de dessèchement des poussières et pas de passage des microbes dans une atmosphère plus chaude que la température de notre corps.

Si le chauffage est largement dimensionné, la chaudière aura aussi une plus grande surface de chauffe lui assurant un bon rendement.

Pour l'avenir, nous constatons qu'il y a intérêt à construire des maisons bien conditionnées. L'installation sera plus coûteuse, mais les frais de chauffage seront moins élevés et les conditions hygiéniques meilleures. Lorsqu'on construit, on se laisse impressionner par les devis de construction et on ne pense pas assez aux frais d'exploitation plus lointains et moins faciles à évaluer exactement. Même au point de vue financier, il vaut mieux construire des bons logements hygiéniques et économiques que d'en construire trop qui déçoivent les habitants et provoquent le départ des locataires.

Les frais de construction vont à la main-d'œuvre du pays, tandis que ceux du combustible vont à l'étranger.

Le confort et l'hygiène bien compris concordent avec l'économie.

Dr W. DÉRIAZ, ing.

France

Travaux de reconstruction en France.

La défaite de l'été 1940 semble avoir sur l'urbanisme et la construction des effets plus salutaires que les victoires de la Grande Guerre. Après 1918, la construction, s'inspirant de principes libéralistes, manquait de système, morcelait arbitrairement les terrains et les couvrait de bâtiments souvent peu solides et inesthétiques. Aujourd'hui, le gouvernement se charge du contrôle de tous les travaux d'urbanisme et de construction. Il vient d'adopter un vaste programme de reconstruction et d'équipement pour lequel 40 milliards de francs ont été consentis et dont l'exécution se fera aussi rapidement que le permettront les matériaux de construction disponibles. 5 1/2 milliards de francs serviront à la reconstruction des ponts détruits (au nombre de 2500 !), à la régularisation des fleuves et à la mise en état de lignes de chemin de fer et de conduites électriques. L'Etat alloue 50 millions de francs uniquement pour les travaux de déblaiement et d'arasement. Citons au nombre des travaux à long terme l'électrification de quelques grandes lignes de chemin de fer. De même, d'importants travaux d'assainissement et la construction de nombreux égouts collecteurs ont été prévus. On pousse énergiquement la construction de nouvelles maisons populaires, saines et confortables. Toutes ces mesures fourniront du travail et du pain à 150 à 200,000 chômeurs. La

Battier & Castellano

Installations sanitaires, Eau et Gaz
Ferblanterie, Couvertures

11, rue d'Italie GENÈVE Téléphone 4 21 09

réalisation d'un aussi vaste programme suppose la mise en valeur systématique des ressources nationales, le contrôle rigoureux des prix et du commerce extérieur et la résorption massive du chômage. Les colonies elles aussi (notamment l'Algérie et le Maroc) sont comprises dans ce grand programme.

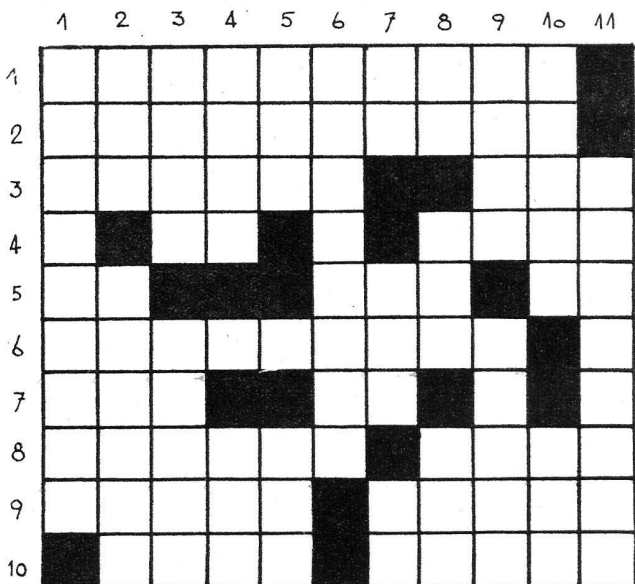
U. S. A.

Une ville sans habitants

La ville de Clearing, aux Etats-Unis, est moderne, bien bâtie, propre, soignée et parfaitement bien entretenue. Elle est longue de 5 km. et large de 2 km. Mais, dans cette ville, il n'y a pas un seul habitant proprement dit. On y rencontre exclusivement environ 180 firmes industrielles dont les employés arrivent, tous les matins, par autobus ou par train rapide, et repartent, à la sortie des bureaux, pour leurs résidences respectives. Jusqu'ici, aucune maison d'habitation n'a été construite à Clearing, qui est donc le type d'une ville industrielle 100 %.

Nos mots croisés

MOTS CROISÉS N° 1



A L'EMPORTE-PIECE

Horizontalement : 1. Pièce de théâtre. — 2. Pièce de charpente. — 3. Pièce de vers. Pièces détachées de tonneau. — 4. Réunit deux pièces. Pièce du jeu d'échecs. — 5. Lu deux fois : Ses effigies sont des pièces de musée. Pièce de monnaie. Ainsi débute plus d'une pièce de prose enfantine. — 6. Pièce comptable. — 7. Mis deux fois dans une locution qui signifie : Pièce à pièce. Deux lettres de pièce. — 8. Mainte pièce romantique s'y déroula. Pièce de résistance. — 9. Pièce d'eau. Pièce d'un jeu de soldats. — 10. Choisis. Pièce d'artillerie.

Verticalement : 1. Commande en général quelques pièces. — 2. Fragment de particule. Pièce de musique. — 3. Pièce d'art funéraire. Une pièce de roi. — 4. Saillie d'une pièce d'engrenage. Difficile à mettre en pièces. — 5. Pièces détachées de réseau. Pièces détachées de nuages. — 6. Marchandise vite mise en pièces. — 7. Dans le titre d'une pièce de Musset. Ses fruits finissent dans une pièce. Les deux bouts d'une pièce de charrue. — 8. Au milieu du sillon. Mit en pièces. Pièces détachées de chapeau. — 9. On y joue avec de petites pièces. Pièce d'un jeu martial. — 10. Ce que dégage une pièce monotone. Exclamation devant une belle pièce. — 11. Son manteau est fait de mille pièces.

Envoyer les réponses à la revue « Habitation », avenue de Beaulieu, 13, Lausanne, avant le 15 mars 1941.